



**Déclassifié<sup>1</sup>**

AS/Soc (2016) PV 08 add  
20 Janvier 2017  
Fsocpv08add\_2016

**Commission des questions sociales, de la santé  
et du développement durable**

***Procès-verbal***

**de la 27<sup>e</sup> réunion du Réseau des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, qui s'est tenue à Florence au Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016 sur le thème de la « Violence sexuelle à l'égard des enfants dans l'environnement numérique et autres défis »**

**Ouverture de la réunion**

La réunion est ouverte par **Mme Silvia Eloïsa Bonet, Première Vice-Présidente** de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, qui accueille les participants à la 27<sup>e</sup>, et dernière, réunion du Réseau. Elle remercie la Secrétaire Générale adjointe pour le soutien qu'elle a constamment apporté au Réseau, et le Centre de recherche Innocenti, qui a proposé d'accueillir la réunion et fourni des compétences précieuses. Le Centre Innocenti, principal organe de recherche de l'UNICEF, est un pionnier dans le domaine des questions ayant trait à l'enfance.

À l'occasion de la dernière réunion, il a été jugé approprié d'examiner ce sujet important, qui est actuellement un enjeu majeur pour les décideurs, les politiciens et d'autres acteurs du monde entier, mais aussi, et surtout, un problème qui continue de croître dans le contexte de l'évolution rapide des technologies et des possibilités toujours plus nombreuses qu'elles fournissent, malheureusement, aux auteurs de violence sexuelle contre les enfants.

**La Présidente** espère que les exposés et les débats permettront de déterminer les mesures à prendre pour donner aux enfants les moyens et la capacité de prévenir et de lutter contre ces crimes horribles et d'y survivre. Le fait qu'il s'agisse de la dernière réunion du Réseau ne signifie pas que le travail est terminé sur ce sujet, d'autant qu'il reste encore beaucoup à faire. La réunion permettra d'élaborer un plan d'action pour les années à venir, fondé sur les connaissances acquises et la dynamique générée par la Campagne UN sur CINQ.

**Point sur les activités récentes du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants dans l'environnement numérique**

**Mme Gabriella Battaini-Dragoni**, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, félicite les membres du Réseau d'avoir choisi ce thème. Les droits de l'enfant dans l'environnement numérique sont l'une des deux principales priorités de la Commission ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF) et un domaine d'action prioritaire de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021). Le 10 février 2016, le Comité des Ministres a adopté la recommandation (2016)2 sur « l'Internet des citoyens ».

<sup>1</sup> Le projet de procès-verbal a été approuvé et déclassifié par la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable lors de sa réunion du 23 janvier 2017 à Strasbourg.

Le Conseil de l'Europe a produit différents outils adaptés aux enfants, par exemple le livre « Kiko et la main », le jeu en ligne sur les dangers d'internet, appelé « Wild Web Woods », et une autre vidéo intitulée « Parle à quelqu'un de confiance », destinée aux enfants âgés de 9 à 13 ans. Elle souligne que l'égalité des chances pour tous est un objectif qu'il ne faut pas perdre de vue. **Mme Battaini-Dragoni** remercie les parlementaires pour leur contribution active à la 2<sup>e</sup> édition, très réussie, de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, et notamment d'avoir fourni un enregistrement des déclarations vidéo dans leur propre langue afin de toucher une plus large audience dans leur pays et d'accroître le niveau de sensibilisation à ce sujet. Elle leur demande de participer également à la célébration de la Journée européenne qui aura lieu en 2017, manifestation qui sera probablement axée sur les défis posés par l'utilisation d'internet ou d'autres technologies d'information et de la communication (TIC).

Puisqu'il s'agit de la dernière réunion du Réseau, **Mme Battaini-Dragoni** conclut en félicitant tous les membres pour leurs réalisations remarquables, les progrès accomplis, la richesse des débats et les actions entreprises, qui sont une précieuse source d'inspiration pour les nombreuses personnes qui s'occupent de la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle et les abus sexuels. Elle est convaincue qu'ils continueront de faire tout leur possible pour que ce thème soit toujours prioritaire dans les programmes de leurs parlements nationaux.

### **Introduction thématique**

- **Mme Jasmina Byrne**, Spécialiste de la protection de l'enfance, Bureau de recherche Innocenti de l'UNICEF

Même s'il est difficile de déterminer avec exactitude l'ampleur du problème et de recueillir des données et des statistiques à ce sujet, la violence sexuelle en ligne a une incidence considérable sur les enfants, viole leurs droits et a des effets durables et profonds sur leur bien-être psychologique et physique parce que les images continuent de circuler. Il faut savoir que 70 % des plaintes reçues par l'assistance téléphonique de l'organisation Internet Watch Foundation (Royaume-Uni) viennent d'enfants âgés de moins de 10 ans. Les recommandations contenues dans le rapport de l'UNICEF de 2012 sur « La sécurité des enfants en ligne : défis et stratégies mondiaux » sont toujours pertinentes. La Convention de Lanzarote, l'instrument juridique le plus complet dans ce domaine, doit être mise en œuvre et harmonisée avec la participation de toutes les parties prenantes, de tous les parlementaires et gouvernements, ainsi que du secteur de la protection sociale et des différentes branches de l'industrie. Une coopération internationale renforcée est également nécessaire. L'Alliance mondiale WePROTECT, qui se développe rapidement et vise à mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants en ligne, correspond à ce besoin. L'Alliance rassemble des organisations intersectorielles, notamment 70 gouvernements, 20 organisations internationales et 70 organisations de la société civile.

- **Mme Sevinj Fataliyeva**, Rapporteuse générale sur les enfants de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Il est important de comprendre les incidences positives et négatives d'internet et de former et d'aider les enfants à l'utiliser de façon raisonnable et en toute sécurité. Les risques de violence dans l'environnement numérique sont parfois plus dangereux que la violence dans la vie réelle. L'accès à des informations nuisibles est la question la plus préoccupante : l'apologie de la violence, l'hypersexualisation des enfants, la radicalisation, l'intolérance religieuse, le terrorisme et l'extrémisme modifient les valeurs familiales, les communautés et les sociétés dans lesquelles vivent les enfants. Les conversations déplacées et le sexting sont des formes d'exploitation sexuelle des enfants même lorsque ceux-ci ne rencontrent pas leurs agresseurs. **Mme Fataliyeva** propose de mener différentes actions avec le soutien d'organisations professionnelles : organisation de campagnes de sensibilisation s'appuyant sur des programmes axés sur une utilisation plus sûre d'internet, animation de séminaires régionaux avec des autorités locales, réduction de la fracture numérique entre les générations, renforcement de l'autorité parentale, et information des enfants pour qu'ils sachent qu'ils peuvent signaler un abus en toute confiance et sans crainte. Enfin, les parlementaires doivent continuer à célébrer la Journée européenne. Mme Fataliyeva a lancé cette année en Azerbaïdjan une manifestation à laquelle ont participé des enfants âgés de 8 à 15 ans, le ministre de la Communication et des psychologues. Elle contribue également à l'élaboration d'une brochure présentant des mesures de sécurité de base à respecter lors de l'utilisation d'internet.

- **M. Johan van den Hout**, Porte-parole du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sur les Enfants

Le Congrès a effectué un travail de sensibilisation important et pris des mesures pour prévenir la violence sexuelle contre les enfants aux niveaux local et régional dans les 47 pays qui font partie du Conseil de l'Europe. Les pouvoirs locaux et régionaux, ainsi que les pouvoirs publics les plus proches des citoyens, sont les premiers témoins de crimes de violence sexuelle contre les enfants commis à l'intérieur de leurs propres communautés. Ils ont une responsabilité essentielle dans la sauvegarde et la promotion du bien-être des enfants. Le Congrès a créé une boîte à outils qui inclut notamment le Pacte des villes et régions pour mettre fin à la violence sexuelle contre les enfants et qui comprend des politiques et des initiatives visant à guider les pouvoirs locaux et régionaux dans 37 langues. Plus de 60 villes, régions et associations ont adhéré à ce pacte. En ce qui concerne la violence contre les enfants dans l'environnement numérique, le rôle principal des pouvoirs locaux et régionaux est d'assurer la prévention, autrement dit de sensibiliser et d'informer les acteurs directement concernés par ce problème. La formation des parents, des soignants, des enseignants et des professionnels est en effet une première étape cruciale à franchir pour être en mesure de contrôler l'accès des enfants à internet. En Angleterre, par exemple, le conseil local de protection de l'enfance de Liverpool a publié une liste d'adresses utiles où les parents et les soignants peuvent demander des conseils sur la façon de gérer un environnement qui est de plus en plus numérisé. En République tchèque, la division de la protection juridique et sociale des enfants de la municipalité de Brno organise régulièrement des conférences à l'intention des représentants d'écoles et de bureaux de consultation familiale.

Le 18 novembre 2016, la Présidente du Congrès nouvellement élue, Mme Gudrun Mosler-Törnström, a publié une déclaration appelant les pouvoirs locaux et régionaux à participer activement à la Journée européenne et à se prononcer sur les initiatives qu'ils pourraient prendre pour lutter contre ces crimes. Le Congrès poursuivra ses efforts visant à promouvoir la campagne et le Pacte. Le deuxième séminaire biennal organisé à l'intention des associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux, qui a pour but d'examiner la façon dont ces associations pourraient coopérer afin de continuer à sensibiliser les villes et régions européennes à ce sujet, et de les encourager à signer le Pacte du Congrès, aura lieu en Serbie en 2017. La réunion de cette année mettra l'accent sur le rôle des pouvoirs locaux dans la façon de gérer la question des enfants et des mineurs migrants non accompagnés.

### **Débat**

**Mme Kalmari** se demande si un système international de communication et d'échange de renseignements sur les prédateurs sexuels pourrait être élaboré.

**Baroness Massey** s'interroge sur le rôle des parents dans la prévention des abus sexuels en ligne. Elle souligne qu'il est nécessaire de donner des formations communes à différentes professions. Les pouvoirs locaux ont un rôle important qui suppose la participation des parents et de la police. Il est également essentiel de coopérer avec le secteur industriel.

**Mme Martellozzo** soulève la question de la stigmatisation des enfants. Les enfants ne communiquent pas sur ce sujet car beaucoup d'entre eux ne sont pas conscients qu'ils sont victimes d'agressions. Il faut donc renforcer l'éducation des jeunes, des parents et des enseignants dans ce domaine.

**Mme Byrne** répond en rappelant les Lignes directrices à l'usage des professionnels pour la protection de l'enfance en ligne, signée par des représentants du secteur industriel. La parentalité positive est importante car de nombreux parents sont sous pression dans le contexte de la crise économique.

**Mme Fataliyeva** souligne que le rôle des parents est de réglementer eux-mêmes l'utilisation de dispositifs électroniques. Parfois, le danger est plus grand en ligne que dans la vie réelle.

**M. van den Hout** fait remarquer qu'il est nécessaire de travailler ensemble, par exemple avec la police locale. Il appelle également à coopérer avec les parlementaires du Réseau en insistant sur la complémentarité entre les niveaux local et national. Il faut donner aux enfants les moyens d'éviter les pratiques dangereuses et de survivre sur internet.

**Mme Bonet** cite l'exemple d'Andorre où un cours sur l'utilisation d'internet et la violence sexuelle contre les enfants a été inclus dans le programme des étudiants.

**Mme Kovács** donne l'exemple de l'ONG Incest Trauma Center à Belgrade, qui a organisé une conférence avec le ministère de l'Éducation à l'occasion de la 2<sup>e</sup> Journée européenne. La Serbie a inclus l'utilisation des

TIC dans le programme d'études. Dans les pays à structure patriarcale, où la question est sensible, un cours sur l'éducation sexuelle et d'autres sujets pourrait être mis en place.

**Mme Byrne** déclare qu'internet n'est qu'une plateforme, ni bonne ni mauvaise. Des problèmes plus larges tels que la discrimination sexuelle, l'hypersexualisation et la violence contre les femmes doivent être traités.

### **Identification des tendances actuelles de l'exploitation et des abus sexuels à l'égard des enfants liés à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication**

- **M. Claude Janizzi**, Président du Comité des Parties à la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Comité de Lanzarote)

**M. Janizzi** rappelle les principales caractéristiques de la Convention de Lanzarote, fondée sur la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant, qui est le premier instrument international à ériger les abus sexuels en crime. Signée par les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, elle a été rapidement ratifiée par 42 d'entre eux. Les objectifs de la convention sont la prévention de la violence sexuelle, la protection des enfants victimes, la promotion des procédures d'enquête et de poursuite adaptées aux enfants et la promotion de la coopération interdisciplinaire nationale et internationale. Le mécanisme de suivi de la convention, le Comité de Lanzarote, assure le suivi du cadre juridique sur une base thématique. Le prochain cycle de suivi portera sur la protection des enfants contre les abus et l'exploitation sexuels qui sont facilités par les TIC, et le renforcement des capacités. Une procédure d'urgence sur la crise des réfugiés est également en cours. Le groupe de travail sur les tendances en matière d'abus et d'exploitation sexuels a relevé trois tendances principales : la coercition et l'extorsion sexuelles, l'exploitation commerciale des enfants et la violence sexuelle entre enfants du même âge, et les tendances qui facilitent la perpétration d'infractions, telles que les images et les contenus sexuels autoproduits par les enfants de leur propre initiative, l'exploitation et les abus sexuels en ligne et en direct concernant des enfants, l'échange de propos sexuels en ligne/sexting, le « bad hosting » (mauvaises pratiques des services d'hébergement), l'anonymat et le cryptage des données/l'utilisation du darknet et enfin la réalité virtuelle. Suite à ces conclusions, le Comité de Lanzarote a décidé d'examiner deux de ces tendances dans le prochain cycle de suivi, la coercition et l'extorsion sexuelles, et les contenus sexuels autoproduits par les enfants de leur propre initiative, afin d'agir rapidement.

- **Mme Cécile Diot**, officier de renseignement criminel, INTERPOL

Des tendances se développent et l'offre de contenus venant d'Afrique de l'Est, d'Asie (à elle seule, la Chine représente 40 %) et du Moyen-Orient est en augmentation. La combinaison de deux facteurs, à savoir l'interaction des enfants avec les TIC, tels que les réseaux sociaux et les contenus sexuels autoproduits par les enfants de leur propre initiative, et l'anonymat (par exemple *The Onion Router* ou TOR), a créé un grand nombre d'images, de « groomers » (individus qui sollicitent plusieurs enfants à des fins sexuelles) et des centaines de victimes. Sur la base d'une approche multipartite et axée sur les victimes, les actions d'INTERPOL ont principalement pour objet de créer un réseau international d'experts et de fournir des outils. Par exemple, la base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants (ICSE) est une plateforme collaborative qui permet de compiler et de comparer des renseignements provenant de 49 pays et d'EUROPOL sur les enfants victimes d'abus sexuels. De janvier à août 2016, 10 000 enfants ont été secourus. En outre, *Baseline*, un outil de prévention d'INTERPOL, a fourni une liste des pires crimes commis contre des enfants de moins de 13 ans. Il a fallu créer une véritable base de données centralisée de contenus pédopornographiques, échanger et analyser des renseignements et s'appuyer sur les technologies les plus performantes - dans le cadre de partenariats avec le secteur industriel - pour être en mesure de s'attaquer à une quantité énorme de contenus pédopornographiques. En conclusion, **Mme Diot** recommande 1) de se conformer à la résolution AG-2011-RES-08 d'INTERPOL (« Promouvoir au niveau national une gestion des contenus à caractère pédosexuel centrée sur les victimes) en créant un service national visant à identifier les victimes et secourir les enfants et 2) de participer à l'Alliance mondiale WePROTECT, en collaboration étroite avec des responsables politiques, des ONG, des services de répression et des industriels.

- **Mme Jasmina Byrne**, Spécialiste de la protection de l'enfance, et **M. Daniel Kardefelt Winther**, consultant en matière de protection de l'enfance, Bureau de recherche Innocenti de l'UNICEF

**Mme Byrne** donne un aperçu de « Global Kids Online », un projet de recherche collaboratif visant à créer et expérimenter un cadre de référence et une boîte à outils permettant de faire des recherches comparatives sur les pratiques en ligne des enfants dans le monde entier. Le site pilote initial, qui regroupait quatre pays, a été élargi à plusieurs autres pays. Les premiers résultats montrent que les enfants qui sont en ligne sont

exposés à différents types de risques, notamment sexuels : ils peuvent être exposés à des contenus sexuels (intentionnellement ou non), avoir des contacts sexuels et se livrer à des actes sexuels en ligne. La recherche indique que l'exposition à des contenus sexuels n'est pas nécessairement préjudiciable aux enfants et que ceux-ci considèrent que les contacts sexuels en ligne sont surtout un moyen de socialisation. Dans certains cas, ces contacts débouchent sur des rencontres « dans la vie réelle », hors ligne. Ces rencontres ne posent pas de problèmes en tant que telles parce que la plupart des enfants savent comment se protéger des dangers éventuels liés à ces rencontres. La sollicitation d'enfants en ligne à des fins sexuelles sévit sur internet et l'identification des victimes reste un problème à résoudre. Les comportements sexuels en ligne consistent principalement à envoyer et recevoir des images à caractère sexuel. La circulation indésirable éventuelle de telles images est extrêmement problématique. Globalement, on peut conclure que la plupart des enfants qui se livrent à des comportements à risque sur internet considèrent qu'il ne s'agit pas d'une activité nuisible en tant que telle. Ce que les adultes perçoivent comme un risque pour les enfants peut être une opportunité. Il est donc important d'adopter une approche des risques en ligne adaptée aux enfants. La recherche montre également que les enfants plus âgés sont beaucoup mieux armés pour se protéger contre les risques en ligne que les enfants plus jeunes. Il reste plusieurs défis à relever en matière de politiques. En effet, malgré les lois sur la cyber-sécurité mises en place dans la plupart des pays et une évolution progressive vers une plus grande maîtrise des technologies de l'information, on constate qu'il n'existe aucune approche globale du problème. Il n'y a pas, en particulier, de mesures préventives. Il est donc nécessaire d'améliorer la coordination entre les organes compétents. Des politiques doivent être élaborées sur une base scientifique et faire l'objet d'un suivi. La responsabilisation des enfants est également cruciale, sachant que lorsqu'ils rencontrent un problème en ligne, les enfants s'adressent d'abord à d'autres enfants de leur âge.

**Mme Byrne** termine son exposé en montrant un court-métrage dans lequel des enfants et leurs parents sont interrogés sur la façon dont les plus jeunes utilisent internet.

### **Débat**

**Baroness Massey** demande s'il existe des données factuelles concernant la sollicitation d'enfants non accompagnés à des fins sexuelles. Elle se demande aussi si le Brexit aura une incidence sur les activités d'INTERPOL, notamment en ce qui concerne les activités d'échange de données et d'analyse. Enfin, elle demande quel est le terme français pour « grooming ».

**M. van den Hout** demande à M. Janizzi quelle est la position du Comité de Lanzarote sur les risques en ligne.

**Mme Fataliyeva** se demande quels sont les pays qui disposent de législations et de pratiques optimales sur la question.

**Mme Kalmari** se demande si les sites web, les applications etc., ne pourraient pas afficher un « bouton rapide » permettant de leur signaler l'existence de contenus inappropriés, et comment identifier le nom des prédateurs sexuels.

**Mme Diot** explique que les termes « grooming » et « sollicitation d'enfants à des fins sexuelles » sont utilisés en français. Toutefois, conformément au Guide de terminologie pour la protection des enfants victimes d'exploitation et d'abus sexuels (Guide de Luxembourg), INTERPOL préfère utiliser le terme « extorsion/harcèlement sexuel ». Le Brexit, quant à lui, n'est pas un problème pour INTERPOL, car il s'agit d'une organisation mondiale indépendante de l'Union européenne. **Mme Diot** rappelle qu'INTERPOL a une adresse électronique pour signaler des contenus sexuels en ligne. Tous les messages électroniques sont pris au sérieux et peuvent conduire à des enquêtes. Répondant à Mme Kalmari, elle pense que la législation devrait rendre obligatoire la présence d'un « bouton rapide » pour signaler des contenus inappropriés.

Répondant à M. van den Hout, **M. Janizzi** souligne que la Convention de Lanzarote date de plus de 10 ans et n'est donc pas entièrement à jour sur les questions liées aux technologies de communication basées sur internet. Le Comité proposera une interprétation écrite de cette question en 2017. Dans le cadre de la procédure de suivi, le Comité a élaboré une étude comparative dans laquelle des pratiques prometteuses sont mises en évidence. Après le premier cycle de suivi, des changements ont eu lieu dans la législation et les procédures d'un certain nombre d'États membres.

**Mme Byrne** pense qu'il est difficile de désigner les pays qui ont mis en place des pratiques ou des lois optimales. Cependant, le Royaume-Uni a beaucoup fait dans ce domaine en créant des services d'assistance téléphonique pour les enfants au niveau national, en renforçant les mesures de sensibilisation des enfants à ce sujet et en incitant le secteur privé à modifier ses politiques.

**Mme Diot** affirme que la prévention et les enquêtes sont indispensables, mais qu'il reste beaucoup à faire concernant le soutien juridique et psychologique des victimes qui doivent souffrir perpétuellement des conséquences du même crime parce que les images qui lui sont associées ne peuvent pas être supprimées complètement d'internet. Il conviendrait également de réfléchir à une éventuelle indemnisation financière des victimes (c'est-à-dire imposer aux utilisateurs de contenus pédopornographiques de verser une indemnisation), mais cette sanction sera difficile à appliquer concrètement.

**La Présidente** remercie tous les orateurs et annonce la distribution d'un projet de déclaration qui servira de base de discussion pour la table ronde de l'après-midi.

### **Donner aux enfants les moyens et la capacité de prévenir et de lutter contre la violence sexuelle sur internet et de survivre à cette forme de violence**

- **Mme Elena Martellozzo**, criminologue ; spécialiste de l'utilisation d'internet par les délinquants sexuels et de la sécurité des enfants en ligne, Université de Middlesex, Londres, Royaume-Uni

**Mme Martellozzo** axe son exposé sur la vulnérabilité à des contenus inappropriés même si les risques en ligne (sollicitation d'enfants à des fins sexuelles, intimidation par des personnes du même âge, cyberintimidation, menace pour la réputation personnelle) sont interdépendants. Les adultes devraient être responsables de ce problème, car il apparaît que la visualisation de contenus pornographiques pour adultes représente 40 % des risques en ligne. La Société nationale pour la prévention de la cruauté à l'égard des enfants et le Commissaire à l'enfance pour l'Angleterre ont commandé une étude afin d'examiner les avis et les pratiques des enfants et des jeunes concernant la pornographie en ligne. L'étude est centrée sur l'examen des effets psychologiques, comportementaux et sociocognitifs potentiels ainsi que des effets découlant de l'exposition de 1 001 adolescents (âgés de 11 à 16 ans) à la pornographie en ligne au Royaume-Uni. La méthode prévoyait la participation d'enfants à la conception de l'enquête en ligne. Les principales conclusions sont les suivantes : il y a de grandes différences entre les garçons et les filles sur le plan quantitatif (56 % des garçons ont vu des programmes pornographiques et seulement 40 % des filles) et en terme de perception (les garçons perçoivent la pornographie de façon plus positive que les filles). Les garçons sont plus nombreux que les filles à penser que les programmes pornographiques leur ont permis d'en savoir davantage sur les relations sexuelles et la sexualité sans risque. Les filles pensent qu'elles doivent se comporter sexuellement comme dans les films pornographiques. Cinq adolescents sur 10 qui ont vu des films pornographiques estiment que ces films sont réalistes contre 4 adolescentes sur 10. La plupart des enfants âgés de 11 ans n'ont jamais vu de films pornographiques, mais la plupart des jeunes âgés de 16 ans en ont vu. Il est préoccupant de constater que certains des enfants qui ont vu ces films veulent les copier. Les enfants qui voient des films pornographiques pour la première fois utilisent des adjectifs plus ou moins négatifs. Plus ils sont exposés, plus ils deviennent positifs ou curieux. Il y a un besoin évident de donner aux enfants les moyens de devenir plus résilients, de faire un meilleur usage des TIC et de recevoir une éducation en matière de sexualité. Il faut réaliser également davantage d'études longitudinales pour comprendre les besoins et la culture de chaque pays.

- **Mme Elena Pompò**, officier de police responsable des postes et télécommunications de la région de Toscane, et **M. Gianluca Massettini**, ingénieur, directeur technique, police nationale, Italie

**Mme Pompò**, Département de la police postale (qui relève de la police nationale, conformément à la loi 269/88) explique que l'exposition des enfants à des contenus pédopornographiques fait partie du mandat de son département. Il s'agit notamment de la pornographie en ligne et des infractions connexes, telles que la production de contenus qui sont axés sur la pornographie, mais aussi des actes de sollicitation d'enfants à des fins sexuelles menant à des violences réelles. Dans le cadre de l'initiative que son département mène actuellement, qui vise au « balayage du web », des sites web spécifiques présentant des contenus pédopornographiques ont été surveillés par des agents de police infiltrés agissant sous le contrôle du bureau du procureur. Les programmes d'infiltration, qui ont duré plusieurs mois et pour lesquels des agents de police ont pris de fausses identités et ont participé à des espaces de discussion pour rencontrer d'autres « ogres », ont produit des résultats assez satisfaisants jusqu'à présent. Plusieurs utilisateurs italiens et étrangers qui accédaient à des contenus et en échangeaient ont été identifiés (plus récemment, 120 utilisateurs étrangers de tous les pays d'Europe, des États-Unis et du Canada et 44 utilisateurs italiens ont été concernés ; pour beaucoup d'entre eux, il ne s'agissait pas de la première fois) ; la plupart des contenus trouvés présentaient des enfants âgés de moins de 10 ans. Une approche très délicate a été nécessaire dans ce domaine, et l'essentiel du travail a été mené par des équipes de nuit parce que la plupart des images sont échangées la nuit. Il n'y a pas de profil type des prédateurs sexuels, mais la plupart d'entre eux étaient des hommes âgés de 20 à 54 ans appartenant à différentes catégories socio-économiques. Le phénomène est donc répandu. Outre la répression, la police postale concentre également son action sur la

prévention, notamment par le biais de séances d'information auxquels participent des enfants, des agents publics et des parents dans les écoles (notamment les écoles primaires) de toutes les provinces de Toscane. Ces mesures facilitent ainsi les interventions rapides, les enquêtes et les poursuites, et contribuent à mettre fin à certaines pratiques à risques des enfants. Les enfants avaient tendance à faire confiance à l'agent de la police postale qui utilisait leur jargon et comprenait leurs préoccupations, tirées de leur expérience.

**M. Massettini** complète l'exposé de sa collègue en précisant qu'il faut beaucoup d'équipements et de connaissances techniques pour lutter contre les criminels dans le domaine des contenus pédopornographiques, car ces individus sont très bien renseignés dans ce domaine. Les agents infiltrés qui essaient de s'infiltrer dans la communauté pédophile doivent être très patients avant d'être admis. Il faut beaucoup de travail pour définir les profils des agents. Il convient, par exemple, de faire très attention au langage qui est utilisé dans les échanges avec les prédateurs sexuels si l'on veut mieux les connaître et pouvoir passer ensuite à la phase de « tapping » par téléphone ou ordinateur (qui consiste à accéder aux flux de données dans un réseau spécifique). Les technologies spécialisées sont complexes : des failles ou virus informatiques sont utilisés pour espionner les prédateurs présumés, observer le darknet et repérer les utilisateurs anonymes sur l'internet ouvert au moyen d'identités cryptées. Les données générées sont généralement transférées dans une base de données interne, puis échangées avec des forces de police internationales (EUROPOL, INTERPOL, FBI, etc.). Aux fins de prévention, la police coopère étroitement avec d'autres services publics, des associations, des familles et des enfants, mais également des hôpitaux, par l'intermédiaire de programmes pour un internet plus sûr, Facebook et d'autres moyens. L'expérience montre que les parents sont souvent le maillon faible de la chaîne quand il s'agit de protéger efficacement les enfants.

- **Mme Mechtild Maurer**, Directrice Générale d'ECPAT Allemagne.

**Mme Maurer** présente un bref aperçu de la position d'ECPAT sur les mesures à prendre pour donner aux enfants les moyens et la capacité de prévenir et de lutter contre l'exploitation sexuelle en ligne et de survivre à cette forme de violence. Elle est convaincue que certains groupes d'enfants sont particulièrement vulnérables à cette forme d'abus sexuel, notamment les enfants « non connectés » et les enfants « migrants ». Une distinction doit être faite entre les enfants vulnérables et les enfants en danger. Les activités proposées par ECPAT International visant directement les enfants sont notamment : 1) le renforcement des capacités au moyen de professionnels multilingues et de matériel de formation en ligne, 2) la réalisation d'études sur les évolutions juridiques et d'autres tendances, sur la base des données disponibles dans les différents pays, 3) l'identification des victimes en collaboration étroite avec INTERPOL, ainsi que 4) des initiatives de sensibilisation auprès de différentes institutions. Une des priorités consiste également à soutenir les survivants d'abus sexuels et à coopérer avec eux, notamment grâce à des approches entre pairs, à collaborer avec des institutions de jeunesse et d'autres moyens. Il est clair que l'approche à adopter dans la lutte contre l'exploitation des enfants en ligne doit être adaptée à chaque contexte national. Deux semaines seulement avant la présente réunion, ECPAT a participé au Forum mondial des survivants qui s'est tenu à Strasbourg. Cette manifestation visait à donner plus de visibilité aux survivants victimes de violence sexuelle en les aidant à unir leurs forces et à développer des réseaux pouvant contribuer à des stratégies de prévention. Seuls quelques réseaux de survivants existent à l'heure actuelle et la plupart d'entre eux regroupent des adultes. Il faut absolument que les droits et le soutien dont doivent bénéficier les survivants (notamment au moyen de compensations financières) fassent partie des priorités nationales. Toute aide visant à traduire et diffuser le Guide de terminologie pour la protection des enfants victimes d'exploitation et d'abus sexuels d'ECPAT (Guide de Luxembourg : <http://luxembourgguidelines.org/english-version/>) serait appréciée.

### **Débat**

**Mme Groth** déclare que les enfants migrants, en particulier les mineurs non accompagnés, risquent d'être victimes d'abus sexuels. Elle se demande si les enfants réfugiés font partie des utilisateurs et des victimes d'agressions en ligne.

**Baroness Massey** s'interroge sur la façon dont on peut donner aux enfants les moyens de lutter contre ces abus dans ce contexte. Elle souligne le fait que le langage utilisé pour décrire les filles et leurs représentations est très masculin et souvent inspiré par les films pornographiques. Elle souhaite également savoir quel genre de soutien les parents demandent en général et comment les différents organismes s'occupent des jeunes délinquants.

**Mme Martelozzo** confirme que, selon son expérience, une grande partie de la violence sexuelle observée est une « violence apprise » qui est inspirée par des productions pornographiques, et qu'environ 50 % des

garçons découvrent la sexualité en regardant ce genre de films. Les filles sont également exposées à la pornographie, mais sont plutôt effrayées par ce qu'elles voient.

**Mme Maurer** évoque le problème posé par les enfants qui migrent et trouvent leur point de chute en Europe. Très souvent, ces enfants n'ont pas accès à des matériels d'information dans leurs langues mais dépendent énormément des technologies de communication pour rester en contact avec leurs familles à l'étranger. Ils sont donc une proie facile pour les criminels qui leur donnent un accès aux TIC. Des matériels d'information pertinents devraient être distribués dès l'arrivée de ces enfants dans les camps de réfugiés et pas uniquement lorsque les procédures d'asile sont terminées.

**Mme Pompò** précise que les parents qui sont moins habitués à utiliser des ordinateurs que leurs enfants devraient être informés des risques que pose l'accès en ligne, et être toujours présents lorsque leurs enfants surfent sur le web.

**M. Massettini** ajoute que beaucoup de parents sont intéressés par les outils de contrôle parental qui leur permettent de surveiller et de restreindre les activités de leurs enfants sur internet. Il confirme que de nombreux délinquants sont des jeunes qui ont un profil psychologique particulier et qui contactent des enfants encore plus jeunes ; beaucoup d'entre eux sont des mineurs de milieux favorisés qui agissent en dehors du contrôle parental.

**Mme De Sutter** se demande si des études ont été réalisées montrant que l'intégration de l'éducation sexuelle et relationnelle dans les programmes scolaires peut faire baisser les taux de criminalité.

**Mme Martellozzo** indique que des éléments factuels montrent qu'un soutien accru fourni par des organismes et réseaux destinés aux jeunes peut amener ces derniers à signaler davantage d'abus, mais qu'il n'y a pas de preuves que l'éducation fasse baisser le taux de criminalité.

**Mme Maurer** note que l'éducation n'empêche pas nécessairement les enfants de se livrer à des pratiques à risque. Elle leur permet cependant de parler lorsqu'ils rencontrent des problèmes découlant de ces pratiques.

**M. Kardefelt Winther** souhaite savoir dans quelle mesure les enfants s'imprègnent encore des valeurs familiales et des modèles de rôle positifs transmis par les parents et si ces valeurs et modèles n'ont pas plus d'impact sur le comportement des jeunes que la pornographie.

**Mmr Martellozzo** croit fermement qu'il est important d'engager un dialogue ouvert avec les enfants dès leur plus jeune âge et considère que l'on parle de façon beaucoup plus ouverte des abus sexuels qu'il y a dix ans et qu'il s'agit d'un progrès notable. Les taux de criminalité dans ce domaine sont probablement les mêmes aujourd'hui que dans le passé mais les individus sont beaucoup mieux informés à ce sujet, savent mieux quand l'agression commence et communiquent plus souvent leurs observations.

**Mme Pompò** rappelle que les prédateurs sexuels ont très souvent été eux-mêmes victimes de violence et que les programmes de prévention sont particulièrement importants en ce qui concerne les jeunes délinquants. Une initiative italienne, la campagne « cuori connessi » (cœurs connectés) contre la cyberintimidation, a été lancée dans ce contexte.

### **Table ronde**

Après une brève discussion, **les membres du Réseau adoptent une déclaration** (voir annexe 1 : Déclaration de Florence, 1<sup>er</sup> décembre 2016).

**La Présidente** remercie les orateurs et tous les participants pour leurs contributions précieuses et clôt la réunion.



## Annexe 1

### Déclaration de Florence, 1<sup>er</sup> décembre 2016

Adoptée par le **Réseau des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants de l'Assemblée parlementaire**

Nous, membres du Réseau, rassemblés à l'occasion de notre 27<sup>e</sup> et dernière réunion, tenue au Bureau de recherche *Innocenti* de l'UNICEF, à Florence (Italie), sur le thème de la « violence sexuelle à l'égard des enfants dans l'environnement numérique »,

- i) conscients de la nécessité permanente de soutenir les enfants victimes d'abus et d'exploitation sexuels, de prévenir toute forme de violence sexuelle à l'égard des enfants que nous considérons comme la violation la plus grave des droits humains des enfants, de poursuivre les agresseurs, de mettre en place des politiques efficaces et de prendre des mesures appropriées ;
- ii) conscients du fait que l'environnement numérique, y compris les réseaux sociaux, et leur utilisation active par les enfants, facilitent, pour les prédateurs sexuels, les possibilités d'entrer en contact avec des enfants et font émerger des formes d'abus à l'égard des enfants en constante évolution et difficiles à combattre (solicitation d'enfants à des fins sexuelles, images d'abus commis sur des enfants, etc.) ;
- iii) reconnaissant que la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (« Convention de Lanzarote ») est l'instrument juridique international le plus complet dans ce domaine, et recommandant que cette convention soit signée, ratifiée et mise en œuvre par tous les Etats membres du Conseil de l'Europe, mais aussi par tous les pays du monde ;

Nous nous engageons :

- iv) à promouvoir des cadres législatifs solides, fondés sur la Convention de Lanzarote, dans nos pays respectifs, pour interdire, y compris dans l'environnement numérique, toute forme de violence sexuelle à l'égard des enfants, et améliorer la collecte des données pour permettre le développement de politiques ciblées selon une approche centrée sur la victime ;
- v) à veiller à ce que les parents, les familles et les professionnels travaillant avec des enfants reçoivent le soutien nécessaire pour donner une éducation positive qui permette aux enfants de mieux se protéger contre la violence sexuelle, y compris dans l'environnement numérique, et qui favorise ainsi leur bien-être physique et psychologique ;
- vi) à continuer à promouvoir les buts et les valeurs de la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe contre la violence sexuelle à l'égard des enfants (2011-2015) aux niveaux local, national et international ;
- vii) à promouvoir la coopération entre les multiples acteurs impliquant les autorités publiques à différents niveaux, les autorités policières, l'industrie et les organisations de la société civile ;
- viii) dans nos circonscriptions et parlements respectifs, à lancer des activités de sensibilisation et de prévention spécifiques et thématiques, ou à y contribuer, y compris le 18 novembre de chaque année, pour marquer la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels ;
- ix) à prendre des initiatives dans nos parlements respectifs pour que les budgets nationaux prévoient le financement d'activités pertinentes, y compris des contributions volontaires au nouveau projet de l'Assemblée intitulé « Promouvoir les normes européennes et internationales grâce à l'action parlementaire – parlements et droits sociaux » (2017-2021) ;
- x) dans le cadre de tous ces engagements, à continuer à promouvoir un débat ouvert sur la protection des enfants contre la violence sexuelle et sur la nécessité de soutenir les victimes, en levant les tabous persistants et en évitant la stigmatisation des survivants.

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development  
*Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable*

**List of presence / Liste de présence**

**27<sup>th</sup> meeting of the Network of Contact Parliamentarians  
to stop sexual violence against children 2016, Florence**

**Chairperson / Présidente :**

Ms Stella KYRIAKIDES		Cyprus / <i>Chypre</i>
----------------------	--	------------------------

**Vice-Chairpersons / Vice-Présidents :**

Ms Sílvia Eloïsa <b>BONET</b>		Andorra / <i>Andorre</i>
Mr Ögmundur <b>JÓNASSON</b>		Iceland / <i>Islande</i>
Mr Ionuț-Marian <b>STROE</b>		Romania / <i>Roumanie</i>

**Members / Membres**

1. Mr Petrit VASILI  
*Albania / Albanie*
2. Ms Sílvia Eloïsa **BONET**  
1<sup>st</sup> Vice Chairperson / 1<sup>er</sup> vice-présidente  
*Andorra / Andorre*
3. M. Mikayel MELKUMYAN  
*Armenia / Arménie*
4. Mr Franz Leonhard **EßL**  
*Austria / Autriche*
5. Mr Stefan SCHENNACH  
*Austria / Autriche*
6. Mrs Sevinj **FATALIYEVA**  
*Azerbaijan / Azerbaïdjan*
7. Ms Ganira PASHAYEVA  
*Azerbaijan / Azerbaïdjan*
8. Ms Cindy FRANSSEN  
*Belgium / Belgique*
9. Mr Stefaan VERCAMER  
*Belgium / Belgique*
10. Mme Milica MARKOVIĆ  
*Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine*
11. Mr Borislav BORISOV  
*Bulgaria / Bulgarie*
12. Mr Desislav CHUKOLOV  
*Bulgaria / Bulgarie*
13. Ms Nada TURINA-ĐURIĆ  
*Croatia / Croatie*
14. Ms Stella KYRIAKIDES  
*Cyprus / Chypre*
15. Mme Daniela FILIPIOVÁ  
*Czech Republic / République tchèque*
16. Ms Gabriela **PECKOVÁ**  
*Czech Republic / République tchèque*
17. Ms Aaja Chemnitz LARSEN  
*Denmark / Danemark*
18. Mr Jaak **MADISON**  
*Estonia / Estonie*
19. Ms Anne **KALMARI**  
*Finland / Finlande*
20. M. Damien ABAD  
*France*
21. Mme Maryvonne **BLONDIN**  
*France*
22. Mme Marie-Christine DALLOZ  
*France*
23. M. Denis JACQUAT  
*France*

**Alternates / Remplaçant(e)s**

- Ms Silva CAKA
- Mr Carles JORDANA
- Ms Naira KARAPETYAN
- Ms Angelika WINZIG
- Mr Andreas SCHIEDER
- Mr Vusal HUSEYNOV
- M. Muslum MAMMADOV
- M. Damien THIÉRY
- Ms Petra **De SUTTER**
- ZZ...
- Mr Antoni TRENCHÉV
- Ms Krasimira KOVACHKA
- Mr Josip BILAVÉR
- Ms Christiana EROTOKRITOU
- Mr Pavel HOLÍK
- Mr Rom KOSTŘICA
- Ms Christina EGELUND
- Ms Marianne MIKKO
- Ms Anne LOUHELAINEN
- Mme Catherine QUÉRÉ
- M. Gérard BAPT
- Mme Danielle AUROI
- M. Jean-Claude FRÉCON

24. Ms Guguli MAGRADZE	Georgia / Géorgie	Mr Zviad KVATCHANTIRADZE
25. Ms Doris BARNETT	Germany / Allemagne	Ms Elvira DROBINSKI-WEIß
26. Ms Sybille BENNING	Germany / Allemagne	Mr Tobias ZECH
27. Ms Herlind GUNDELACH	Germany / Allemagne	Mr Axel E. FISCHER
28. Mr Andrej HUNKO	Germany / Allemagne	Ms Annalena BAERBOCK
29. Ms Nina KASIMATI	Greece / Grèce	Mr Georgios <b>KYRITSIS</b>
30. Mr Evangelos <b>MEIMARAKIS</b>	Greece / Grèce	Mr Miltiadis VARVITSIOTIS
31. Mr Márton GYÖNGYÖSI	Hungary / Hongrie	Ms Mónika BARTOS
32. Mr Ákos HADHÁZY	Hungary / Hongrie	Mr Gábor HARANGOZÓ
33. Mr Ögmundur <b>JÓNASSON</b> 2nd Vice Chairperson / 2 <sup>ème</sup> vice-présidente	Iceland / Islande	Ms Oddný HARÐARDÓTTIR
34. Mr Joseph O'REILLY	Ireland / Irlande	Mr Rónán MULLEN
35. Ms Maria Teresa <b>BERTUZZI</b>	Italy / Italie	Ms Eleonora CIMBRO
36. Ms Nunzia <b>CATALFO</b>	Italy / Italie	Ms Cristina DE PIETRO
37. Mr Giuseppe GALATI	Italy / Italie	Mr Francesco Maria AMORUSO
38. Ms Laura PUPPATO	Italy / Italie	Ms Adele GAMBARO
39. M. Andris BĒRZINŠ	Latvia / Lettonie	Ms Inese LAIZĀNE
40. Mr Rainer GOPP	Liechtenstein	Mr Hubert LAMPERT
41. Mr Arturas SKARDŽIUS	Lithuania / Lituanie	Ms Dangutė MIKUTIENĖ
42. Mme Martine <b>MERGEN</b>	Luxembourg	Mme Françoise HETTO-GAASCH
43. Mr Deo DEBATTISTA	Malta / Malte	Mr Charlò BONNICI
44. Ms Liliana PALIHOVICI	Republic of Moldova / République de Moldova	Mr Valeriu GHILETCHI
45. M. Jean-Charles ALLAVENA	Monaco	M. Christian BARILARO
46. Mr Goran TUPONJA	Montenegro / Monténégro	ZZ...
47. Ms Tineke STRIK	Netherlands / Pays-Bas	ZZ...
48. Mr Paul SCHNABEL	Netherlands / Pays-Bas	Mr Ahmed MARCOUCH
49. Ms Ingebjørg GODSKESEN	Norway / Norvège	Mr Tore HAGEBAKKEN
50. Ms Margareta <b>BUDNER</b>	Poland / Pologne	Mr Krzysztof BREJZA
51. Mr Krzysztof SITARSKI	Poland / Pologne	Ms Andżelika MOŹDŻANOWSKA
52. Mr Andrzej <b>WOJTYŁA</b>	Poland / Pologne	Ms Agnieszka POMASKA
53. M. Luís <b>LEITE RAMOS</b>	Portugal	ZZ...
54. Mme Helena ROSETA	Portugal	ZZ...
55. Mr Marian NEACŞU	Romania / Roumanie	Mr Ben-Oni ARDELEAN
56. Mr Cezar Florin PREDA	Romania / Roumanie	Mr Attila Béla-Ladislau KELEMEN
57. Mr Ionuţ-Marian STROE 3rd Vice Chairperson / 3 <sup>ème</sup> vice-président	Romania / Roumanie	Mr Viorel Riceard BADEA
58. Mme Giovanna CECCHETTI	San Marino / Saint-Marin	Mr Gerardo GIOVAGNOLI
59. Ms Elvira <b>KOVÁCS</b>	Serbia / Serbie	Ms Dubravka FILIPOVSKI
60. Mr Milovan BOJIĆ	Serbia / Serbie	Mr Miljan DAMJANOVIĆ
61. Ms Anna VEREŠOVÁ	Slovak Republic / République Slovaque	Ms Renata KAŠČÁKOVÁ
62. Mr Jan ŠKOBERNE	Slovenia / Slovénie	Mr Andrej ŠIRCELJ
63. Mr José Manuel BARREIRO	Spain / Espagne	Mme María Mercedes ROLDÓS
64. Ms Melisa RODRÍGUEZ HERNÁNDEZ	Spain / Espagne	Ms Ángela BALLESTER
65. M. Ovidio SÁNCHEZ	Spain / Espagne	ZZ...
66. Mr Markus WIECHEL	Sweden / Suède	Ms Boriana ÅBERG
67. Ms Carina OHLSSON	Sweden / Suède	Ms Eva-Lena JANSSON
68. M. Jean-Pierre GRIN	Switzerland / Suisse	Mr Hannes GERMANN
69. Mme Liliane MAURY PASQUIER	Switzerland / Suisse	M. Filippo LOMBARDI
70. Mr Vladimir GJORCHEV	"The former Yugoslav Republic of Macedonia" / "L'ex- République yougoslave de Macédoine"	Mr Imer ALIU

71. Mr Mehmet BABAOĞLU	Turkey / <i>Turquie</i>	Mr Cemalettin Kani TORUN
72. Ms Emine Nur GÜNAY	Turkey / <i>Turquie</i>	Mr Suat ÖNAL
73. Mr İlhan KESİCİ	Turkey / <i>Turquie</i>	Mr Haluk KOÇ
74. Mr Ertuğrul KÜRKCÜ	Turkey / <i>Turquie</i>	Ms Filiz KERESTECİOĞLU DEMİR
75. Mr Oleksandr BILOVOL	Ukraine	Mr Pavlo UNHURIAN
76. Mr Serhii KIRAL	Ukraine	Mr Boryslav BEREZA
77. Mr Viktor <b>VOVK</b>	Ukraine	Mr Oleksii GONCHARENKO
78. Mr Mike WOOD	United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	Ms Kelly TOLHURST
79. Mr Geraint DAVIES	United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	Mr John PRESCOTT
80. Sir Jeffrey DONALDSON	United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	Baroness Margaret EATON
81. Lord George FOULKES	United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	Baroness Doreen <b>MASSEY</b>

**Liste des parlementaires de référence**

	<b>Country</b>	<b>Name</b>
1	Albania	Olta Xhaçka
2	Andorra	Sílvia Eloïsa <b>Bonet</b>
3	Armenia	Naira Karapetyan
4	Austria	Gisela Wurm
5	Azerbaijan	Sevinj <b>Fataliyeva</b>
6	Belgium	Cindy Franssen
7	Belgium	Damien Thiéry
8	Bosnia and Herzegovina	Milica Marković
9	Bulgaria	Desislav Chukolov
10	Canada	David Tilson
11	Croatia	Igor Kolman
12	Cyprus	Stella Kyriakides
13	Czech Republic	Daniela Filipiová
14	Czech Republic	Gabriela <b>Pecková</b>
15	Denmark	Aaja Chemnitz Larsen
16	Estonia	Mailis Reps
17	France	Denis Jacquat
18	France	Maryvonne <b>Blondin</b>

19	Georgia	Chiora Taktakishvili
20	Germany	Annette <b>Groth</b>
21	Greece	Eleni Rapti
22	Hungary	Erzsébet Schmuck
23	Iceland	Ögmundur <b>Jónasson</b>
24	Ireland	Alice-Mary Higgins
25	Latvia	Andris Bērziņš
26	Liechtenstein	Judith Oehri
27	Lithuania	Dangutė Mikutienė
28	Luxembourg	Françoise Hetto-Gasch
29	Malta	Deborah Schembri
30	Mexico	Diva Hadamira Gastélum Bajo
31	Mexico	Aleida Alaves Ruiz
32	Republic of Moldova	Valeriu Ghiletschi
33	Monaco	Christian Barilaro
34	Montenegro	Predrag Sekulić
35	Morocco	Khadija Ezzoumi
36	Netherlands	Pieter Omtzigt
37	Norway	Ingebjørg Amanda Godskesen
38	Poland	Margareta <b>Budner</b>
39	Portugal	Luís <b>Leite Ramos</b>
40	Romania	Cezar Florin Preda
41	Romania	Mihai Viorel Fifor
42	Russian Federation	Olga Borzova
43	San Marino	Lorella Stefanelli
44	Serbia	Elvira <b>Kovács</b>

45	Slovak Republic	Darina Gabániová
46	Slovenia	Jan Škoberne
47	Spain	Carmen Quintanilla
48	Sweden	Carina Ohlsson
49	Switzerland	Liliane Maury Pasquier
50	Turkey	Emine Nur Günay
51	Ukraine	Mariia Ionova
52	United Kingdom	Baroness Doreen <b>Massey</b>
53	Parliamentary Assembly of Francophonie (APF)	Françoise Imbert

### SPECIAL GUESTS / INVITES SPECIAUX

Ms / *Mme* Cécile DIOT .....Criminal Intelligence Officer, INTERPOL /  
..... *Officier de renseignement criminel, INTERPOL*

Mr / *M.* Johan van den HOUT ..... Spokesperson on Children of the Congress of Local and  
..... Regional Authorities of the Council of Europe /  
..... *Porte-parole du Congrès des pouvoirs locaux et  
régionaux du Conseil de l'Europe sur les Enfants*

Mr / *M.* Claude JANIZZI ..... Chairperson of the Committee of the Parties  
..... to the Convention on the Protection of children against  
..... Sexual Exploitation and Sexual Abuse (Lanzarote Committee) /  
..... *Président du Comité des Parties à la Convention sur la  
protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels  
(Comité de Lanzarote)*

Dr / *Dr* Elena MARTELLOZZO ..... Criminologist; specialist in sex offenders' use of the internet and online  
..... child safety, Middlesex University of London, United Kingdom /  
..... *criminologue ; spécialiste de l'utilisation d'internet par les  
délinquants sexuels et de la sécurité des enfants en ligne, Université de  
Middlesex, Londres, Royaume-Uni*

Mr / *M.* Gianluca MASSETTINI ..... Engineer, Technical Director, State Police, Italy  
..... *Officier de police responsable des postes et télécommunications  
de la région de Toscane, Italie*

Ms / *Mme* Mechtild MAURER ..... General Director of ECPAT Germany /  
..... *Directrice Générale d'ECPAT Allemagne*

Ms / *Mme* Elena POMPÒ ..... Senior Official of the Post and Communications Police  
..... of the Tuscany region, Italy /  
..... *Officier de police responsable des postes et télécommunications  
de la région de Toscane, Italie*

**UNICEF**

Mr / M. Andrea BRILLI ..... Senior Administrative Assistant / *Assistant administratif principal*  
 Ms / Mme Cinzia BRUSCHI ..... Senior Executive Assistant / *Assistante de direction principale*  
 Ms / Mme Jasmina BYRNE ..... Child Protection Specialist, UNICEF Office of Research Innocenti /  
 ..... *Spécialiste de la protection de l'enfance, Bureau de recherche Innocenti de l'UNICEF*  
 Mr / M. Daniel KARDEFELT WINTHER ..... Child Protection Consultant, UNICEF Office of Research Innocenti /  
 ..... *Consultant en matière de protection de l'enfance, Bureau de recherche*  
 ..... *Innocenti de l'UNICEF*  
 Mr / M. Rayyan SABET-PARRY ..... Consultant, UNICEF / *Conseiller, UNICEF*

**SECRETARIAT OF DELEGATION OR OF POLITICAL GROUP /  
SECRETARIAT DE DELEGATION OU DE GROUPE POLITIQUE**

Ms / Mme Francesca ARBOGAST ..... Secretary, Socialist Group / *Secrétaire, Groupe Socialiste*

**ALSO PRESENT / EGALEMENT PRESENTS**

Mr / M. Gianni FINI ..... FAFCE / *FAFCE*  
 Ms / Mme Daja WENKE ..... Independent Consultant on Children's rights /  
 ..... *Consultante indépendante sur les Droits des enfants*

**COUNCIL OF EUROPE STAFF / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE****NAME / NOM****DEPARTMENT / SERVICE**

Ms / Mme Gabriella BATTAINI-DRAGONI ..... Deputy Secretary General / *Secrétaire Générale adjointe*  
 Mr / M. Giuseppe ZAFFUTO ..... Communication Officer / *Responsable de la communication*

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE****NAME / NOM**

Ms / Mme Kelly SIPP ..... Communication / *Communication*

**Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / *Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable*****NAME / NOM**

Ms / Mme Tanja KLEINSORGE ..... Head of the Secretariat / *Chef du Secrétariat*  
 Ms / Mme Maren LAMBRECHT-FEIGL ..... Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*  
 Ms / Mme Ayşegül ELVERİŞ ..... Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*  
 Ms / Mme Jannick DEVAUX ..... Project Manager / *Chef de projet*  
 Ms / Mme Linda McINTOSH ..... Principal Assistant / *Assistante principale*  
 Ms / Mme Fatima NOUICER ..... Assistant / *Assistante*